

La République des citoyens ou la République des appartenances ?

Description

La chronique de Patrick Pilcer

Il est des débats parlementaires qui paraissent techniques. Pourtant ils touchent au cœur même de ce que nous sommes.

Mardi 23 juin, l'Assemblée nationale examine le projet de réforme constitutionnelle relatif à l'autonomie de la Corse. À première vue, le sujet semble lointain. Une affaire de juristes. Une question d'organisation territoriale. Une discussion sur les compétences locales.

En réalité, le débat est bien plus profond. Car, derrière les mots, se cache une interrogation fondamentale :

Qu'est-ce qui fonde aujourd'hui la citoyenneté française ?

Est-ce l'appartenance à la République ? Ou est-ce l'appartenance à une communauté ?

Je n'ai aucune difficulté à reconnaître la singularité de la Corse. Son histoire. Sa culture. Sa langue. Son insularité. Comme je reconnais celles de la Bretagne, de l'Alsace, du Pays basque, de la Flandre ou de la Savoie.

La diversité des territoires n'affaiblit pas la France. Bien au contraire. Elle l'enrichit.

Mais la République française n'a jamais été bâtie sur l'idée que les citoyens disposeraient de droits différents selon leurs origines, leur culture ou leur rapport à une terre.

Elle repose au contraire sur **une idée révolutionnaire** : **un citoyen est un citoyen**.

Partout. Toujours. De la même manière.

C'est précisément ce principe que de nombreux constitutionnalistes, hauts fonctionnaires ou membres du Conseil d'État voient fragilisé dans la rédaction actuelle du projet de réforme constitutionnelle. Ils s'inquiètent notamment de l'introduction de notions telles que la « communauté historique et culturelle

» ou le « lien singulier à la terre corse », susceptibles de devenir demain le fondement de droits différenciés entre citoyens.

Car une question simple surgit immédiatement. Qui appartient à cette communauté ? Celui qui est né en Corse ? Celui dont les grands-parents étaient corses ? Celui qui y vit depuis vingt ans ? Celui qui en est parti mais qui continue de s'en sentir proche ?

Et demain, qui décidera ?

Les réponses importent moins que la logique qu'elles révèlent. Une logique dans laquelle l'appartenance précède la citoyenneté. Une logique dans laquelle l'origine devient progressivement un critère juridique. Une logique dans laquelle la République cesse d'unir pour commencer à distinguer.

Or l'histoire française s'est précisément construite contre cette tentation. **La République** ne demande pas d'où vous venez. Elle vous demande ce que vous voulez construire ensemble. Elle **ne reconnaît pas des peuples juxtaposés. Elle reconnaît des citoyens égaux**.

C'est ce qui fait sa force. Et sa singularité.

J'animais il y a peu un diner débat au Sénat autour des travaux des **Enfants de la République** sur la citoyenneté et sur la création d'un indice de la citoyenneté. Nos échanges, venant de républicains de gauche comme de droite, mais tous, Radicalement Républicains, rappelaient une évidence trop souvent oubliée : ***les droits et les devoirs ne prennent leur sens que parce qu'ils sont partagés par tous,*** sans distinction d'origine, de croyance ou d'appartenance territoriale. La citoyenneté n'est pas une addition de communautés ; elle est ce qui permet de les dépasser.

Le risque n'est pas la Corse. Le risque n'est même pas l'autonomie. Le risque est le précédent.

Car si la Constitution reconnaît demain une communauté historique et culturelle comme fondement d'un statut particulier, pourquoi ce raisonnement s'arrêterait-il à la Corse ?

Pourquoi pas la Bretagne ? L'Alsace ? La Savoie ? La Flandre ?

Pourquoi pas demain des revendications fondées sur l'origine, la religion, la langue ou l'histoire familiale ?

Les grandes fissures constitutionnelles commencent toujours par de petites exceptions présentées comme raisonnables. Et puis un jour l'exception devient principe.

La République française repose sur une idée simple et exigeante : avant d'être breton, corse, alsacien, parisien, juif, catholique, musulman ou athée, **chacun est citoyen**. Le jour où l'appartenance communautaire devient une source de droits particuliers, le centre de gravité du pacte républicain se déplace. L'expérience britannique montre jusqu'où peut conduire cette logique : non plus l'unité de la règle commune, mais la coexistence progressive de normes adaptées aux appartenances.

Comme le dit si bien ce collectif de hauts fonctionnaires, la République n'est pas un assemblage de communautés. **La République ne juxtapose pas des appartenances ; elle construit une citoyenneté commune**. Elle est avant tout un projet commun. Elle n'est pas une addition de

mémoires particulières. Elle est une volonté collective. Elle n’est pas une mosaïque d’appartenances. Elle est une citoyenneté.

Les élus n’ont pas à choisir entre la Corse et la République. Ils doivent permettre à la Corse de disposer des moyens de son développement, de son efficacité administrative et de son rayonnement. Mais sans jamais renoncer à ce qui fait le cœur battant de notre pacte républicain.

Car le jour où les droits politiques découleront davantage de notre appartenance à une communauté que de notre qualité de citoyen, nous aurons changé de République sans même nous en apercevoir.

Et ce genre de révolution silencieuse est souvent la plus dangereuse de toutes.

Patrick Pilcer

Président de Pilcer & Associés, Patrick Pilcer est un ingénieur, spécialiste des marchés financiers, entrepreneur, expert judiciaire, essayiste et écrivain français. Engagé dans la vie publique également en politique au sein du Parti Radical. Auteur de plusieurs ouvrages, il publie régulièrement des tribunes sur les questions économiques, politiques et sociétales. Il préside depuis 2025 l’association Vaincre le Cancer.

Categorie

1. Édito

date créée
23 juin 2026